

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Effectif légal du conseil municipal : 11

Étaient Présents : Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, François BRUN, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie-Odile FAURE.

Étaient Absents : Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT, Christian TORNATO

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Plan Régional en Faveur de la Ruralité

Le maire informe de la mise en place par la Région Auvergne Rhône Alpes un plan régional en faveur de la ruralité destiné à l'accompagnement des investissements aux petites communes de moins de 2 000 habitants

Le conseil donne son accord pour déposer le projet d'aménagement du village qui comprend la création d'une aire de stationnement de camping-cars, la réhabilitation des WC publics, la construction d'une maison de chasse avec un local associatif et les abords. Le coût s'élève à 152 749.34 € HT

Réserves Parlementaires 2017

- Le maire demande l'accord à son conseil de prévoir la réfection sur la voie communale N°10 (bas du village)
Le montant estimatif des travaux s'élève à 41 650 € HT
Il indique que cette opération pourrait prétendre au soutien financier de la Réserve Parlementaire 2017 (de M. le Sénateur, M. Gérard ROCHE)
Le conseil donne son accord pour déposer un dossier et solliciter une aide financière.
- Le maire demande l'accord à son conseil de prévoir une 2^{ème} tranche pour des travaux d'aménagement du village qui comprend l'aménagement paysager de l'aire de stationnement de camping-cars, la construction d'une maison de chasse avec local associatif et les abords.
Le montant estimatif des travaux s'élève à 74 861 .06 € HT
Il indique que cette opération pourrait prétendre au soutien financier de la Réserve Parlementaire 2017 (de M. le Député, M. Laurent WAUQUIEZ)
Le conseil donne son accord pour déposer un dossier et solliciter une aide financière.

Répartition des sièges du futur conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal

L'article L5211-6-2 du CGCT prévoit qu'en cas de fusion il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI et donc de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Cette gouvernance peut être fixée selon les règles de droit commun ou dans le cadre d'un accord local.

Pour le nouvel EPCI qui va regrouper 22 communes pour une population de 11022 habitants la répartition peut se faire

- Soit par le droit commun : 44 sièges
- Soit par accord local : 40 sièges

Le conseil décide de retenir l'accord local soit 40 sièges.

Destination des coupes de bois. Exercice 2017

Sur proposition de l'ONF, et après avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

LA VENTE : Les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité du produit.

Forêt	Nature de Coupe	Surface à Parcourir (ha)	Parcelle (s)	Proposition (1)
CHAUDEYROLLES	Amélioration	9.89 hectares	3	En bloc et sur pied

(1) Préciser sur pied ou façonnés

Contrat Territorial du Haut Lignon : participation financière des actions programmées en 2016.

Le maire rappelle que SICALA est porteur du Contrat Territorial du Haut Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du Lignon ainsi que du barrage de Lavalette.

Chaudeyrolles est sollicitée pour la mise en œuvre d'une action située sur le territoire et programmée en 2016 pour un montant prévisionnel de 70 € TTC. Le conseil donne son accord.

Participation financière à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lignon du Velay

Le conseil donne son accord pour la participation financière à l'élaboration du SAGE Lignon du Velay pour un montant de 68 € pour l'année 2016 récapitulé dans le tableau ci-dessous

Appui juridique assuré par un avocat de droit public	41 €
Appui technique (animation comités de rédaction et cartographie)	27 €
TOTAL	68 €

Courrier de l'Ardéchoise

Passage de l'Ardéchoise à Chaudeyrolles. Nommer un responsable pour se rendre aux réunions.

Questions Diverses

PNR des Monts d'Ardèche : Projet des partages des eaux ; Le conseil ne donne pas suite ;

Lampes : Darbon, Chantemerle et le Cri : Le conseil donne un avis favorable

Lettre de la trésorerie : créances irrécouvrables de 103 € ; Le conseil accepte la régularisation de ce dossier.

Repas des aînés : 22 novembre 2016 à 12h à l'auberge communale : La Table de Vallès.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

